CONSEIL CITOYEN SAINT-JEAN SAINT-PIERRE, LES AMARATS, LES PLEIADES, ANATOLE FRANCE, CRABIT.

Date : 13/10/26 de 18h à 19h30

Présents :

- Membres du Conseil citoyen : 13 participants
- Ville de Narbonne : 2 (M. GUENFICI, élu référent du quartier OUEST, est excusé)

1) Signature de la charte de fonctionnement

La charte précise les modalités de fonctionnement du Conseil citoyen (CC). Quelques points ont été soulignés :

- **Composition :** les membres sont tirés au sort (collège habitants et acteurs locaux) ou nommés (collège personnes qualifiées) pour une durée de trois ans.
- **Élu référent :** l'élu du quartier Ouest, M. Alexandre GUENFICI, est invité aux réunions trimestrielles, il y participe selon ses disponibilités.
- **Organisation :** quatre réunions trimestrielles sont prévues par an. Les membres peuvent organiser des réunions complémentaires (dites « préparatoires ») et réserver un local municipal par mail auprès du chargé de mission.
- **Ordre du jour des réunions trimestrielles :** il est défini par les membres du Conseil citoyen et transmis au chargé de mission, de préférence deux semaines avant la réunion.
- **Présence sur le terrain :** les visites sur site sont vivement conseillées pour mieux appréhender les pratiques et les préoccupations des habitants et les documenter (photo). Cette documentation sera transmise aux services concernés par l'intermédiaire du chargé de mission.

2) Désignation du coordonnateur et des suppléants

- **Coordonnateur élu :** M. Claude NOT
- **Suppléants élus :** Mme Isabelle PESSAROSSI et M. Robert VIDAL

Rôles : moteur pour impulser des réunions et des visites sur site. La fixation des dates et la définition des ordres du jour relèvent toujours de l'ensemble des membres du CC.

3) Croisement « arbre du séminaire » et travaux du CC précédent

Des thématiques identifiées lors de l'atelier de l'après-midi du séminaire des CC font écho aux travaux du précédent CC : la mobilité cyclable et piétonne/PMR.

Le précédent Conseil citoyen a documenté plusieurs préoccupations liées aux usages quotidiens suite à des visites sur site au travers de **« diagnostic d'usage »** : obstacles obstruant les voies (stationnement, mobilier…), manque de signalisation, ruptures de mobilité et trajets empruntés au quotidien.

Ce travail de terrain a notamment contribué à des réalisations concrètes :

- la mise en place d'une signalisation de voie verte dans le quartier de Crabit
- l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé sur le chemin des Amarats

Exemple concret évoqué en séance : la fermeture depuis plusieurs mois de la passerelle piétonne rue Paul Vieu. Si la question de sa réouverture dépasse le champ d'action du Conseil citoyen, celui-ci peut travailler sur l'accessibilité à la passerelle en elle-même et les itinéraires de contournement. Le précédent CC avait notamment identifié une rupture de continuité piétonne entre le trottoir de la rue Paul Vieu et celui de l'avenue Charles Trenet.

Complément d'information passerelle piétonne rue Paul Vieu – Ville de Narbonne :

Concernant la passerelle piétonne rue Paul Vieu : la dernière inspection réalisée par la SNCF sur la passerelle a montré une dégradation importante, elle a donc été fermée par mesure de sécurité, la Ville n'a pas de visibilité sur les travaux de remise en état.

4) Calendrier des réunions trimestrielles :

Il a été convenu en séance de favoriser les jeudis et l'horaire de 18h30.

Le chargé de mission fera suivre des propositions de dates pour l'année 2027, en accord avec les membres et l'élu de quartier.

5) Points divers :

a) Avancement projets participatif à l'initiative du CC précédent

Le projet de bande végétale sur la voie des Elysiques : végétaliser les espaces entre les arbres existants afin de séparer les cheminements piéton et cyclable, d'apporter de l'ombre et d'agrandir les surfaces en terre au pied des arbres.

Les travaux de décroutage commencent cette semaine. Une réunion de présentation du projet au CC sera organisée avec les services compétents.

b) Diagnostic en marchant :

Ce dispositif concerne exclusivement le secteur « prioritaire de la politique de la ville » du quartier de Saint-Jean Saint-Pierre. Il s'agit d'identifier divers points de préoccupation directement sur site en présence de services techniques, de bailleurs sociaux, d'associations et d'habitants (représentants des CC).

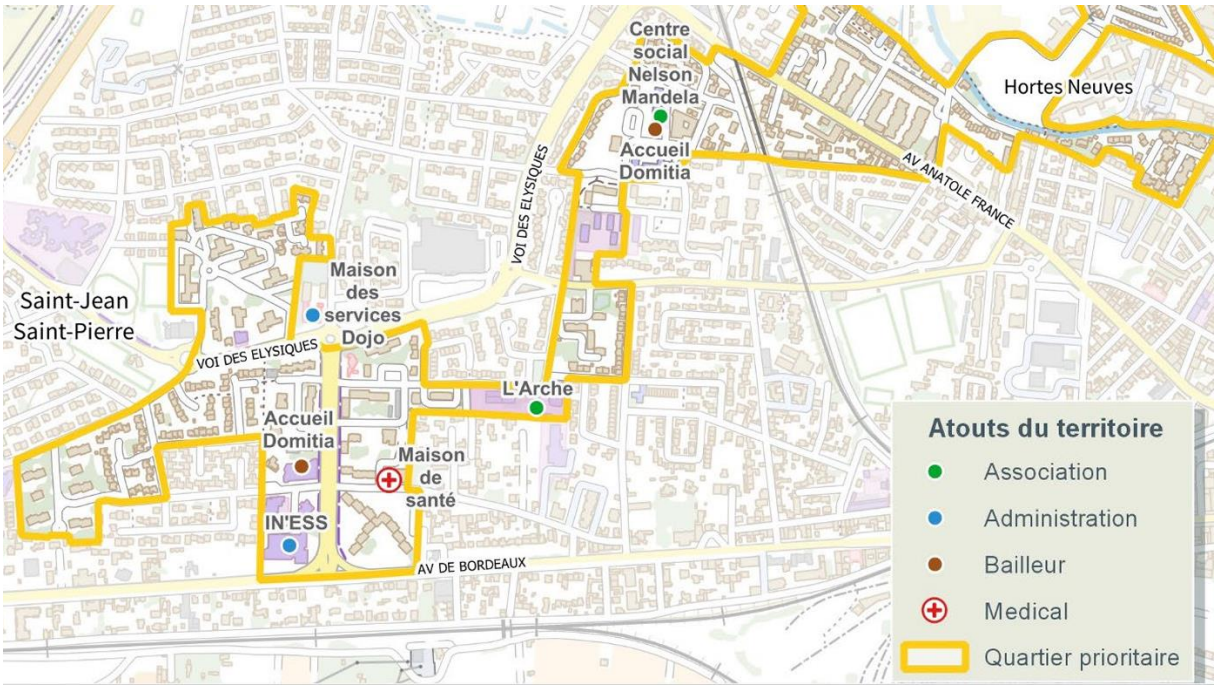

Date : 23/11/2026 de 17h à 19h. 6 membres maximum (les membres désignent leur représentant en accordant une attention à ceux qui habitent dans le secteur concerné).

c) Prise de contact avec des habitants extérieur aux CC :

Pour faire connaître le CC : La ville peut mettre à disposition des flyers et des affiches.

Pour prendre contact avec le CC : l'élu de quartier OUEST tient 2 mardis par mois des permanences entre 9h30 et 12h à la Maison des services (la première semaine du mois) de Saint-Jean Saint-Pierre et au Domaine de Montplaisir (la troisième semaine du mois). Les membres du CC peuvent orienter les usagers vers ces permanences dans un premier temps, afin de possiblement donner lieu dans un second, à une rencontre avec le CC.

Suite à donner :

A définir par les membres du CC	A définir par le chargé de mission
Dates et lieux des réunions préparatoires (réunissant les membres entre eux en dehors des réunions trimestrielles) pour les mois de novembre/décembre. Au regard du nombre de personnes composant le CC il est possible de faire des groupes de travail dédiés à une thématique ou un territoire.	**Signature de la charte de fonctionnement** par les membres absents pour la transmission des coordonnées au reste du groupe.
Désignation de maximum 6 membres pour participer au « diagnostic en marchant sur le secteur prioritaire OUEST ».	Proposition d'un calendrier de réunions trimestrielles de l'année 2027.
	Date pour une réunion de présentation du projet participatif sur la Voie des Elysiques par les services.